

DÉPARTEMENT

HERAULT

# EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

NUMÉRO DE DÉLIBÉRATION  
Appartenance  
à la Commune de  
Syndicat

37 37 20

Séance du 09 mars 2009

Date de la convocation  
20/02/09

Date d'affichage  
20/02/09

Objet de la Délibération  
2009-03-18  
Action culturelle du Pays  
Projet 2009

L'an deux mille neuf

Et le neuf mars

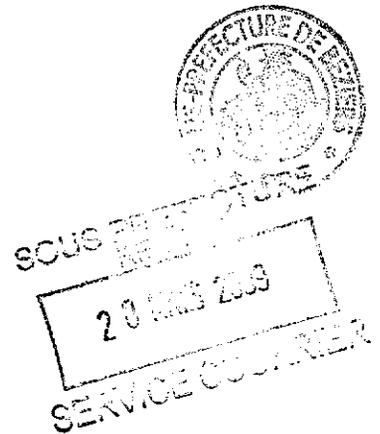
à Dix sept heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis

BOUTES

Présents : MM

**J.ARCAS** (Conseil Général), **F.BARSSE** (Bédarieux), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F.BERTHOMIEU** (CdC Lirou-Canal), **F.BOUTES** (Conseil Général), **JL BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **J.CABROL** (CdC Pays Saint-Ponais), **Y.CASSILI** (CdC Monts Orb), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **JL.FALIP** (Conseil Général), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **F.GALBE** (Commune Pujol/Orb), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **F.MARTY** (CdC Orb Jaur), **M.OLMOS** (CdC Minervois), **Monique POUX** (CdC Saint-Chinian), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou.

Acte rendu exécutoire  
après 09/03/09 signature  
le  
et pub 09/03/09 notification  
d'ores et après en présence



**Objet : Action culturelle du Pays – Projet 2009**

L'étude de structuration culturelle réalisée en 2008 a préconisé deux grandes orientations :

- la valorisation des lieux patrimoniaux par l'action culturelle (création et diffusion, toutes disciplines confondues), avec, notamment, un outil : la résidence d'artistes,
- la constitution d'un pôle de ressources qui fédère l'ensemble des énergies dans le domaine culturel : outils de connaissances multimédias, outils de communication culturelle, animation et formation des acteurs culturels et mutualisation de l'emploi culturel.

Sont ainsi proposées, au titre de l'action culturelle 2009, les opérations suivantes :

**1 - «Sites aux artistes»**

Deux projets de résidences d'artistes pourraient être conduits en 2009 en lien avec les sites patrimoniaux du Pays :

- une résidence musicale au Château de Dio, rayonnant sur la Haute Vallée de l'Orb, d'Olargues à Avène, associant trois communautés de communes et la ville de Bédarieux ; cette opération serait menée en partenariat avec l'association AMVJO et les membres du groupe de projet comprenant les forces vives du territoire ;
- une résidence graphique (dessin), itinérante, sur quatre communautés de communes : Saint-Ponais, Minervoises, Canalirou et Saint-Chinianais ;

Pour cette opération évaluée à 20.692 €, les cofinancements suivants pourraient être sollicités :

- Conseil Général..... 10.000 €
- Europe (FEADER) ..... 5.000 €

l'autofinancement étant de 5.692 €.

**2 - Création «1209, La Croisade»**

L'Orchestre du Pays entame sa troisième année et connaît toujours un vif succès. Pour 2009, le groupe de projet a souhaité se lancer dans une commande artistique autour du thème du huitième centenaire du sac de Béziers au cours de la Croisade des Albigeois.

Cette création, confiée à des artistes professionnels reconnus ( compositeur G.Arcens, adaptation du texte occitan du XIIIe «La Chanson de la Croisade» par Y.Rouquette), sera préparée par l'équipe pédagogique, composée de douze professeurs de musique. La compagnie In Situ accompagnera cette année l'orchestre pour assurer le fil conducteur théâtral du spectacle

Pour ce projet de création, évalué à 45.394 €, les cofinancements suivants pourraient être sollicités :

- Conseil Général..... 18.074 €
- Conseil Régional Languedoc-Roussillon... 15.000 € (montant attribué en 2008 au titre du Contrat de Pays)
- DRAC ..... 3.240 €

l'autofinancement étant de 9 080 €.

**3 - Diffusion «1209, La Croisade»**

L'orchestre du Pays a toujours pour vocation le partage d'une passion et la qualité musicale. Le caractère social incontestable de ce projet inter-générationnel en fait, par ailleurs, un facteur de réussite, ayant été signalé, au cours de l'étude de structuration culturelle, comme l'identifiant principal de la lisibilité de l'action culturelle du Pays.

La création 1209 sera programmée à six reprises en 2009 et se prolongera en 2010 afin de réduire les coûts l'an prochain et d'affiner l'intervention des enseignants.

Les contraintes techniques dues au nombre important d'artistes sur scène (200 environ), conditionneront le choix de lieux de programmation à grande jauge.

Il est, par ailleurs, proposé d'adopter un tarif de 5 € afin de contribuer à l'équilibre financier du projet.

Pour ce projet de diffusion, dont le coût s'élève à 52.916 €, les cofinancements suivants pourraient être sollicités :

- Conseil Général de l'Hérault..... 30.000 €
- Conseil Régional..... 10.000 €

l'autofinancement étant de 12.916 €.

**4 - Communication culturelle 2009**

Suite à la définition du projet culturel du Pays précisant, notamment, le mode opératoire des partenariats entre acteurs du développement culturel, un groupe de travail s'est constitué autour de la mutualisation des moyens et a défini comme première action majeure la production d'un agenda culturel.

Document à destination des habitants, mais également des acteurs culturels du territoire, cet agenda mutualisera tous les outils de communication culturelle en associant l'événementiel organisé par le

Pays à celui des partenaires institutionnels et associatifs du territoire. Deux éditions seront proposées en 2009 (Mai et Septembre), en lien avec les deux résidences de diffusion «Sites aux artistes».

Pour ce projet dont le coût est apprécié à 21.000 €, les cofinancements suivants pourraient être sollicités:

- Conseil Général de l'Hérault..... 7.000 €
- Conseil Régional..... 7.000 €

l'autofinancement étant également de 7.000 €.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de ces actions par le Syndicat Mixte, sur les plans de financement proposés, et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes cofinanceurs.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de ces actions par le Syndicat Mixte, sur les plans de financement proposés, et autorise le Président à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes cofinanceurs.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 09 mars 2009.

Le Président,  
Francis BOUTES

